

Arrêté du 17 janvier 2000 portant nomination au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR: ATEG0090032A

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 6 octobre 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial ayant compétence pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation et l'activité des services de l'administration centrale de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1998 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 18 novembre 1998 modifié portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur proposition des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membre titulaire

M. Baudot (Bernard), directeur de l'eau, en remplacement de M. Roussel (Pierre).

Membre suppléant

Mme Malmassari (Nicole), chargée de mission pour le corps des administrateurs civils au ministère de l'équipement, des transports et du logement, en remplacement de Mmc Auge (Jany).

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre de la CFDT : Mme Pillias (Anne-Françoise), en remplacement de Mme Raynaud (Isabelle) ;
Au titre de la CGT : M. Guibert (Bernard), en remplacement de Mme Oliveros-Toro (Guglielmina).

Membres suppléants

Au titre de la CFDT : M. Giral (Jacques), en remplacement de Mme Pillias (Anne-Françoise).
Au titre de la CGT : Mme Le Bihan (Anne), en remplacement de M. Guibert (Bernard).

Article 3

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 17 janvier 2000.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de
l'administration
et du développement,
J.-L. LAURENT*